

| | |
|---|------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain | A3 |
| Région - Formation - Visa | 501 |

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail, notamment la 6ème partie – Livre III relative à la formation professionnelle, et les articles L6323-4, L6333-7 et R6333-2-1,
- VU** le Code de l'Éducation et notamment son article L214-12,
- VU** le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 signé le 23 février 2015 et son programme d'actions « Emploi, orientation, formation professionnelle »,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé ainsi que le règlement d'intervention relatif aux aides à la mobilité internationale et la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020, et notamment son programme 501 « RÉGION FORMATION – VISA Métiers »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le Plan de relance régional Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021 et approuvant la convention n°2021_00165 entre la Caisse des dépôts et consignations et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 18 novembre 2019 approuvant la convention fixant les conditions d'échanges de données entre la Caisse des dépôts et consignations et la Région des Pays de la Loire habilitée à accéder au système d'information du Compte Personnel de

Formation,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 14 février 2020 autorisant le lancement de 41 lots du dispositif « Région Formation - Visa Métiers »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 25 septembre 2020 affectant une autorisation d'engagement initiale pour le financement des actions de formation du dispositif « Région Formation - Visa Métiers »,
- VU** le PACTE régional 2019-2022 d'investissement dans les compétences entre la Région des Pays de la Loire et l'Etat signé le 18 février 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

ENTENDU Christelle CARDET, Violaine LUCAS, Jean-Claude CHARRIER, Jean GOYCHMAN, Anne-Sophie FAGOT, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, André MARTIN

Après en avoir délibéré,

DEROGE

au règlement d'intervention des aides à la mobilité internationale en autorisant, à titre exceptionnel, une mobilité nationale,

ATTRIBUE

une subvention de 6 580 euros pour un projet de mobilité nationale « Animalier en parc zoologique » porté par La Maison Familiale Rurale (MFR) La Charmelière de Carquefou, relative à la mise en œuvre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers", présentée en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 6 580 euros pour un projet de mobilité nationale «Animalier en parc zoologique» porté par La Maison Familiale Rurale (MFR) La Charmelière de Carquefou, au titre du programme n° 501 "RÉGION FORMATION - VISA Métiers",

AUTORISE


la présidente à signer la convention correspondante selon la convention-type d'aide à la mobilité internationale des stagiaires de la formation professionnelle continue approuvée par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

APPROUVE

l'avenant n°1 à la Convention entre la Caisse des dépôts et consignations et la Région des Pays de la Loire relative à la gestion et au financement des abondements en droits complémentaires des titulaires éligibles mobilisant leur compte personnel de formation présentée en annexe 2 qui précise les critères d'éligibilité tenant en la liste des certifications relevant du Répertoire spécifique,

AUTORISE
la Présidente à le signer

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs